

BM0847 / il y a quatre années

[Ouverture stand de tir France 18-05-2020](#)

FFTir FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

Lien pour visualiser la pièce jointe

Objet : information Fédérale N° 7 à Point étape COVID19 au 13/05/2020

La FFTir a obtenu pour ses clubs l'autorisation de pouvoir ouvrir de nouveau leurs portes à partir du 18 mai 2020, dans le strict respect des normes sanitaires édictées par le Ministère des Sports et sous condition d'accord municipal pour les clubs de tir municipaux.

Les principales mesures de ce plan de déconfinement pour les activités de tir sont décrites dans le document ci-dessous. La FFTir publiera cette semaine et après validation du Ministère des Sports, un document plus complet qui détaillera l'ensemble du protocole de déconfinement à respecter par les clubs pour la reprise de leurs activités. Vous trouverez également ci-dessous 4 liens vers des guides pratiques post-confinement liés à la reprise des activités physiques et sportives dans le respect des règles sanitaires.

[\[sports.gouv.fr\]](#)

[\[sports.gouv.fr\]](#)

[\[sports.gouv.fr\]](#)

[\[sports.gouv.fr\]](#)

Le 13 mai 2020

©DTN

Cordialement,

Gilles DUMERY
Administrateur général ITAC
0 - FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

Ceci est un mail automatique, merci de ne pas y répondre.

Veuillez cliquer ici si vous souhaitez vous désabonner.

Le présent courriel et les pièces qui y sont éventuellement annexées sont strictement confidentiels. S'agissant d'une correspondance privée qui interdit, d'une part, à tout tiers non destinataire, d'en prendre connaissance, et d'autre part, à son ou ses destinataire(s) d'en révéler le contenu. Il est donc interdit d'en remettre copie à une tierce personne ou encore de le redistribuer à un tiers, par voie électronique ou par tout autre moyen. Si vous recevez par erreur le présent message, vous voudrez bien en avvertir l'émetteur par courrier électronique : support-itac@fftir.org
